

15 Avenue Victor Cresson 92130 ISSY LES MOULINEAUX

01 55 95 88 88

vds@agenceparent.fr

BAREME DES HONORAIRES Agence Val de Seine

HONORAIRES DE VENTE

■ Local à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel, terrain à bâtir, cession de bail :

Jusqu'à 299 999€ 5 % TTC* du prix de vente
A partir de 300 000€ 4 % TTC* du prix de vente
Pour tout mandat VIP**, à partir de 350 000€ 3 % TTC* du prix de
vente

Vente en viager 7% TTC* de la valeur vénale

Forfait minimum pour toute transaction 2500€ TTC*
A la charge des vendeurs ou des acquéreurs selon le mandat, les honoraires s'entendent comme maximum

HONORAIRES EXPERTISE

Avis de valeur par expert immobilier agrée CEIF

180€ TTC*

HONORAIRES d'acte de LOCATION

(en zone A bis -décret 2013-392 du 10 mai 2013)

■ Bail d'habitation nu et meublé

A la charge du locataire

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail $12 \in TTC^*/m^2$ Etat des lieux $3 \in TTC^*/m^2$

A la charge du bailleur

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail

12€ TTC*/m²

Etat des lieux

Rédaction et diffusion d'annonce, recherche du locataire,
négociation, accompagnement, vérification de solvabilité,
mise en place du locataire, pré-état des lieux

12€ TTC*/m²

3€ TTC*/m²

4% TTC* du montant
du loyer annuel HC

Bail commercial

A la charge du preneur 15% TTC* du loyer de base sur la 1^{ère} période triennale

■ Autres locaux :

A la charge du locataire forfait 120€ TTC*

A la charge du bailleur forfait 120€ TTC*

Frais de dossier (à partager par moitié) 100€ TTC*

Honoraires en date du 01/09/2025

*TVA: 20% **Vendeur Immobilier Privilégié



